REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DE L' EQUIPEMENT DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
UNITE DE SUIVI DES PLANS D'AMENAGEMENT DE LA BANLIEUE NORD DE LA VILLE DE TUNIS
AGENCE D'URBANISME DU GRAND TUNIS

MINISTERE DE L' INTERIEUR ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL
GOUVERNORAT DE TUNIS
MUNICIPALITE DE LA MARSA

PLAN D' AMENAGEMENT URBAIN DE LA COMMUNE DE LA MARSA

Directeur Général : Mr Mohamed Marzouki

Dressé par : Mme Radhia Mechat - Urbaniste en chef - sous directeur DACL
Vérifié par : Mr Abdelaziz Haj Ahmed - Urbaniste général - Directeur DACL
Cartographie et numérisation :Mr Abderrazak Chabaouni - Ingénieur adjoint - Cartographe

ETUDE, SUIVIE ET COORDONNEE PAR L'UNITE DE SUIVI DES PLANS D'AMENAGEMENT DE LA BANLIEUE NORD DE LA VILLE DE TUNIS

Mr Fethi Hassine - Architecte en chef - Directeur de l'Unité
Mme Imène Saâdine Soussi - Architecte principal - Chef de service

DATE : SEPTEMBRE 2005 — ECHELLE : 1 / 5000

APPROBATION	PREMIERE REVISION	DEUXIEME REVISION	TROISIEME REVISION
Décret n° : 77 . 919 Du 10 Novembre 1977	Décret n° : 81 . 1284 Du 24 Novembre 1981	Décret n° : 95 . 1487 Du 19 Août 1995	Décret n° : Du

PROPOSE PAR LE PRESIDENT DE LA MUNICIPALITE DE LA MARSA — SALHI Mohamed Kamel

SUIVI ET VERIFIE PAR LE DIRECTEUR DE L' UNITE DE SUIVI DES PLANS D'AMENAGEMENT DE LA BANLIEUE NORD DE LA VILLE DE TUNIS — FETHI HASSINE

VU ET PROPOSE PAR LA MINISTRE DE L' EQUIPEMENT, DE L' HABITAT ET DE L' AMENAGEMENT DU TERRITOIRE — Mme Lamia ARFOUI BELHAJ

LEGENDE

ZONES D'HABITAT
- UAa1 — Zones d'habitat individuel isolé soumise à une servitude de limitation de hauteur à (R+1)
- UAa1 — Zones d'habitat individuel isolé (R+2)
- UAa3 — Zones d'habitat individuel en bande continue (R+2)
- UAa4 — Zones d'habitat individuel groupé (R+2)
- UAb — Zones d'habitat semi-collectif (R+2)
- UAb1 — Zones d'habitat collectif isolé (R+3 et R+4)

ZONES POLYFONCTINNELLES
- UBa2 — Zones polyfonctionnelles (R+2)
- UBa3 — Zones polyfonctionnelles (R+3)
- UBa4 — Zones polyfonctionnelles (R+4)

ZONES TOURISTIQUES :
- UTh — Zones touristiques Hôtelières
- UTe — Zones touristiques hôtelières et para - hôtelières
- UTa — Zones touristiques d'animation
- UTm1 — Zones touristiques mixtes (secteur Cap Gammarth)
- UTm2 — Zones touristiques mixtes (secteur Abou Nouwas)
- UTr — Zones touristiques résidentielle

ZONE D'ACTIVITES NON POLLUANTES
- UIb — Zone d'activités non polluantes

EQUIPEMENTS PUBLICS
- Equipements publics

ZONES A REGLEMENTATIONS PARTICULIERES
- UPa1 — Zone du PIF "Bhar lazreg"
- UPa2 — Zone du PIF "Gammarth-Harrouch"
- UPa3 — Zone du PIF "Ardh cherif" (Marsa plage)

ZONES VERTES
- UVb1 — Zone verte équipée du Golf de Gammarth
- UVb2 — Zone verte sportive
- UVa — Zones vertes aménagées (Espace verts publics)
- UVc — Zones vertes aménagées (Cimetière)
- UV4 — Zones vertes naturelles

SITES CLASSES
- Zn — Site naturel classé
- Za — Zone archéologique non aedificandi classé

EMPRISES DIVERSES
- Voiries
- Voie ferrée
- Parking
- Emprise carrefour
- Ce — Cours d'eau
- Servitude SONEDE
- Limite DPM
- Limite de la servitude DPM
- Limites des PIF
- Monument historique classé
- Limite du P.A.U

AGENCE D'URBANISME DU GRAND TUNIS — Cellule de Numérisation — NORD

LISTE DES EQUIPEMENTS

Equipements Culturels pour la jeunesse et l'enfance
- Maison de jeunes, maison de la culture ..... MJC
- Bibliothèque ..... B
- Café restaurant ..... CR
- Equipement culturel C
- Clubs d'enfants ..... CE
- Centre de loisirs CL
- Centre d'hébergement ..... CH

Equipements de Culte
- Mosquée ..... M
- Salle de prière ..... SP

Equipements Administratifs
- Délégation ..... D
- Municipalité ..... M
- Administration ..... A
- Recette des finances ..... RF
- Arrondissement municipal ..... AC
- PTT ..... PTT
- STEG ..... EL
- SONEDE ..... EP
- ONAS ..... ON
- Police ..... P
- Centre social .....

Equipements d' Enseignement et de formation professionnelle
- Institut supérieur ..... IS
- Lycée L
- Collège ..... Co
- Ecole primaire de base ..... EP
- Jardin d' enfants ..... J.E
- Crèche ..... CR
- Centre de formation professionnelle ..... CFP

Equipements de Santé
- Centre hospitalier universitaire ..... CHU
- Clinique privée ..... CP
- Hôpital général ..... HG
- Centre de santé de base ..... CSB
- Equipement de santé ..... SA

Espaces verts de loisir et de sport
- Aire de jeux d'enfants ..... JE
- Terrain de jeux ..... SQ
- Jardin public-square ..... JP
- Parc urbain montazah ..... P.U
- Salle couverte ..... SC
- Stade ..... S
- Complexe sportif ..... CS
- Equipement de sport ..... Sp

Equipements commerciaux
- Marché couvert ..... MC
- Grand surfaces ..... GS
- Commerce de détail ..... CD
- Equipement commercial ..... Com

Equipements Divers
- Hammam ..... H
- Equipement funéraire ..... EC
- Parking ..... P
- Services de proximité ..... SPR

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE L' EQUIPEMENT DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
UNITE DE SUIVI DES PLANS D'AMENAGEMENT DE LA BANLIEUE NORD DE LA VILLE DE TUNIS
AGENCE D'URBANISME DU GRAND TUNIS
MINISTERE DE L' INTERIEUR ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL
GOUVERNORAT DE TUNIS
MUNICIPALITE DE LA MARSA
PLAN D' AMENAGEMENT URBAIN DE LA COMMUNE DE LA MARSA
Directeur Général : Mr Mohamed Marzouki
Dressé par : Mme Radhia Mechat - Urbaniste en chef - sous directeur DACL
Vérifié par : Mr Abdelaziz Haj Ahmed - Urbaniste général - Directeur DACL
Cartographie et numérisation :Mr Abderrazak Chabaouni - Ingénieur adjoint - Cartographe
ETUDE, SUIVIE ET COORDONNEE PAR L'UNITE DE SUIVI DES PLANS D'AMENAGEMENT DE LA BANLIEUE NORD DE LA VILLE DE TUNIS
Mr Fethi Hassine - Architecte en chef - Directeur de l'Unité
Mme Imène Saâdine Soussi - Architecte principal - Chef de service
DATE : SEPTEMBRE 2005 — ECHELLE : 1 / 5000
APPROBATION Décret n° : 77 . 919 Du 10 Novembre 1977 — PREMIERE REVISION Décret n° : 81 . 1284 Du 24 Novembre 1981 — DEUXIEME REVISION Décret n° : 95 . 1487 Du 19 Août 1995 — TROISIEME REVISION Décret n° : Du
PROPOSE PAR LE PRESIDENT DE LA MUNICIPALITE DE LA MARSA — SALHI Mohamed Kamel
SUIVI ET VERIFIE PAR LE DIRECTEUR DE L' UNITE DE SUIVI DES PLANS D'AMENAGEMENT DE LA BANLIEUE NORD DE LA VILLE DE TUNIS — FETHI HASSINE
VU ET PROPOSE PAR LA MINISTRE DE L' EQUIPEMENT, DE L' HABITAT ET DE L' AMENAGEMENT DU TERRITOIRE — Mme Lamia ARFOUI BELHAJ
LEGENDE
ZONES D'HABITAT
UAa1 — Zones d'habitat individuel isolé soumise à une servitude de limitation de hauteur à (R+1)
UAa1 — Zones d'habitat individuel isolé (R+2)
UAa3 — Zones d'habitat individuel en bande continue (R+2)
UAa4 — Zones d'habitat individuel groupé (R+2)
UAb — Zones d'habitat semi-collectif (R+2)
UAb1 — Zones d'habitat collectif isolé (R+3 et R+4)
ZONES POLYFONCTINNELLES
UBa2 — Zones polyfonctionnelles (R+2)
UBa3 — Zones polyfonctionnelles (R+3)
UBa4 — Zones polyfonctionnelles (R+4)
ZONES TOURISTIQUES :
UTh — Zones touristiques Hôtelières
UTe — Zones touristiques hôtelières et para - hôtelières
UTa — Zones touristiques d'animation
UTm1 — Zones touristiques mixtes (secteur Cap Gammarth)
UTm2 — Zones touristiques mixtes (secteur Abou Nouwas)
UTr — Zones touristiques résidentielle
ZONE D'ACTIVITES NON POLLUANTES
UIb — Zone d'activités non polluantes
EQUIPEMENTS PUBLICS
Equipements publics
ZONES A REGLEMENTATIONS PARTICULIERES
UPa1 — Zone du PIF "Bhar lazreg"
UPa2 — Zone du PIF "Gammarth-Harrouch"
UPa3 — Zone du PIF "Ardh cherif" (Marsa plage)
ZONES VERTES
UVb1 — Zone verte équipée du Golf de Gammarth
UVb2 — Zone verte sportive
UVa — Zones vertes aménagées (Espace verts publics)
UVc — Zones vertes aménagées (Cimetière)
UV4 — Zones vertes naturelles
SITES CLASSES
Zn — Site naturel classé
Za — Zone archéologique non aedificandi classé
EMPRISES DIVERSES
Voiries
Voie ferrée
Parking
Emprise carrefour
Ce — Cours d'eau
Servitude SONEDE
Limite DPM
Limite de la servitude DPM
Limites des PIF
Monument historique classé
Limite du P.A.U
AGENCE D'URBANISME DU GRAND TUNIS — Cellule de Numérisation — NORD
LISTE DES EQUIPEMENTS
Equipements Culturels pour la jeunesse et l'enfance
Maison de jeunes, maison de la culture ..... MJC
Bibliothèque ..... B
Café restaurant ..... CR
Equipement culturel C
Clubs d'enfants ..... CE
Centre de loisirs CL
Centre d'hébergement ..... CH
Equipements de Culte
Mosquée ..... M
Salle de prière ..... SP
Equipements Administratifs
Délégation ..... D
Municipalité ..... M
Administration ..... A
Recette des finances ..... RF
Arrondissement municipal ..... AC
PTT ..... PTT
STEG ..... EL
SONEDE ..... EP
ONAS ..... ON
Police ..... P
Centre social .....
Equipements d' Enseignement et de formation professionnelle
Institut supérieur ..... IS
Lycée L
Collège ..... Co
Ecole primaire de base ..... EP
Jardin d' enfants ..... J.E
Crèche ..... CR
Centre de formation professionnelle ..... CFP
Equipements de Santé
Centre hospitalier universitaire ..... CHU
Clinique privée ..... CP
Hôpital général ..... HG
Centre de santé de base ..... CSB
Equipement de santé ..... SA
Espaces verts de loisir et de sport
Aire de jeux d'enfants ..... JE
Terrain de jeux ..... SQ
Jardin public-square ..... JP
Parc urbain montazah ..... P.U
Salle couverte ..... SC
Stade ..... S
Complexe sportif ..... CS
Equipement de sport ..... Sp
Equipements commerciaux
Marché couvert ..... MC
Grand surfaces ..... GS
Commerce de détail ..... CD
Equipement commercial ..... Com
Equipements Divers
Hammam ..... H
Equipement funéraire ..... EC
Parking ..... P
Services de proximité ..... SPR